



VILLE DE
COGNAC

ATTESTATION D'ACCUEIL

Ce document est à compléter en Mairie

MERCI DE FOURNIR LES ORIGINAUX SUIVANTS

- 1 justificatif d'identité du demandeur (carte d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité)
- 1 justificatif de domicile du demandeur (ex : un titre de propriété, avis de taxe foncière ou d'habitation ou un bail locatif)
- 2 justificatifs de domicile récents (ex : facture d'eau, d'électricité ou de téléphone ou quittances de loyer)
- Document justifiant les ressources du demandeur : les 3 derniers bulletins de salaires ou le dernier avis d'imposition ou une attestation de paiement de retraite
- Quand vous complétez l'attestation en Mairie, être en mesure de communiquer : la superficie du logement et le nombre de pièces (chambres + salle à manger)
- La photocopie du passeport du/des personne(s) hébergée(s)
- L'adresse du/des personne(s) hébergée(s)
- La date début et de fin de séjour (90 jours maximum)
- Si vous avez déjà effectué une des demande(s), merci de communiquer le nombre et la/les date(s)
- **Un timbre fiscal pour ATTESTATION D'ACCUEIL de 30 € à acheter dans un bureau de tabac.**
Cette taxe est due même en cas de refus de la demande. Elle ne sera pas remboursée.

Prévoir un délai de 10 jours maximum pour le retour
avec signature de Monsieur Le Maire.

Merci de contacter le 05 45 36 55 36 afin de connaître l'avancée de votre demande.